BP Responsable d'entreprise agricole





1 chemin de Charvinière 38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

RNCP38093 (03/01/2024) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

Objectifs de la formation

Exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans les exploitations agricoles en tant que Chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

Contenus de la formation

La formation composée de six blocs de compétences

> C1 : Se situer en tant que professionnel

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation

> C2 : Piloter le système de production

- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements
- Gérer le travail

▶ C3 : Conduire le processus de production dans l'agro écosystème

- Combiner les différentes activités liées aux productions
- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions

▶ C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique

> C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- Commercialiser un produit ou un service
- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif

▶ C6: UCARE

- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Le métier

Les activités demandées sont :

- rechercher, collecter et trier toutes les informations utiles à la mise en œuvre et au développement de ses activités
- communiquer à l'interne et à l'externe
- choisir un système d'exploitation cohérent et durable et en assurer le pilotage.
- assurer la gestion économique et financière de l'entreprise
- gérer et animer l'équipe de travail nécessaire à l'exploitation
- mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production animale ou végétale, la transformation de tout ou partie de ses produits
- mettre en œuvre individuellement ou collectivement une ou des activités de service
- distribuer ses produits individuellement ou collectivement.







Débouchés

- agriculteur/trice
- salarié(e) agricole hautement qualifié(e)

Durée de la formation et rythme en entreprise

921 heures au centre de formation et 280 heures de stage en entreprise.

Modalités pédagogiques : les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.

Poursuites d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticoles et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles.

Conditions d'admission et modalités d'inscription

Formation continue

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Modalités d'inscription

Pré-inscription en ligne <u>www.edp.educagri.fr</u> (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelles), puis entretien de positionnement. Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Rémunération

- Maintien des ARE, France Travail pendant la formation (voir avec votre conseiller).
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions.
- Maintien du salaire, selon les employeurs.

Coût pédagogique et possibilité de financement

Apprentissage: la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC, selon son âge et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2024, le montant du SMIC BRUT mensuel était de 1 766,90 €.

Formation continue: consulter la grille tarifaire sur notre site web.

- Les opérateurs de compétences , Transition Pro
- France travail, Région Auvergne Rhône-Alpes
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin.

Si votre situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter Mme Alaux, Référente handicap, pour plus d'informations : delphine.alaux@educagri.fr



2024-10-08-BP Responsable d'entreprise agricole N4 | D AGRI 017